Pour faciliter les relations économiques franco-allemandes

M. Arthur Fontaine, président du conseil d'administration du B.I.T., qui figure parmi les membres français du groupement des intérêts économiques franco-allemands, et qui représente actuellement le gouvernement français à la conférence du travail, a déclaré que le groupement qui vient d'être fondé, a pour but de rendre plus aisées les relations entre la France et l'Allemagne sur tous les terrains, par le moyen d'une saine information réciproque.

Trop souvent, les relations entre les deux pays ont été affectées par des nouvelles tendancieuses ou incontrôlables. Il apparut, aux initiateurs du groupement, que le moyen le plus sûr d'éviter des frictions entre les deux peuples voisins était de les renseigner exactement sur leur mutuelle situation.

Le groupement ne se propose pas officiellement d'améliorer les relations politiques entre la France et l'Allemagne. Son dessein est à la fois plus modeste et plus pratique, mais nous nous réjouirons, a dit M. Fontaine, si ce but est atteint par surcroît. Pratiquement, le bureau sera fondé à Paris et à Berlin, par le groupement. Un Allemand dirigera le bureau de Paris, un Français celui de Berlin. Chacun d'eux se tiendra en contact étroit avec l'opinion des deux pays par la voie de la presse. Il est même possible que le groupement soit amené à fonder un bulletin d'information dans les deux langues et dans les deux capitales.

Un déjeuner du Comité France-Autriche

Dans le discours qu'il a prononcé au déjeuner offert par le Comité France-Autriche en l'honneur de Mgr Seipel, ancien chancelier de la République d'Autriche, M. Painlevé a rendu hommage à la clairvoyance et à la fermeté de l'ancien chancelier, qui gagna l'estime de tous les partis et la confiance de l'Europe. « Notre vieux monde, continua M. Painlevé, ne peut trouver son salut que dans la collaboration de tous les peuples, collaboration loyale, sans arrière-pensée, qui finisse par effacer les rancunes du passé et les défiances tenaces. Entre l'Autriche et la France cette collaboration est dans la nature des choses ; elle ne heurte ni préventions, ni intérêts ».

L'« ENLÈVEMENT » D'UN DÉPUTÉ COMMUNISTE

Le député communiste Cornavin se trouve actuellement en Algérie, où il fait une tournée de propagande.

Et M. le député parcourait ainsi tranquillement la province, quand le 30 mai, sa malveillante étoile le conduisit à Bougie.

A la gare se trouvait une auto que des jeunes gens entouraient. Sans au juste qu'il sût comment, le propagandiste, happé, s'y trouva installé. Démarrage en quatrième. Arrêt dans la forêt voisine d'Adekar. Buffet.

Mais quel buffet ! Hors-d'œuvre, entrées, plats, entremets, desserts, défilèrent en cohortes serrées. Et pour arroser le tout, du champagne.

Mais tout a une fin, même les meilleures choses. Quand fut porté le dernier toast, on reconduisit M. Cornavin à la gare en grande cérémonie. Le train allait partir. Il eut juste le temps d'y monter.

Pendant ce temps, les communistes, réunis en vain dans un café de la ville et mortellement inquiets du sort du conférencier, délégèrent M. Merlet, employé des P. T. T., au commissariat de police, où il déposa une plainte pour « enlèvement ».

ABD EL RRIM FIT MASSACRER DES SÉNÉGALAIS

Parmi les déclarations des prisonniers espagnols, publiées dans les journaux, on remarque les suivantes. De nombreux Sénégalais furent fusillés, sur l'ordre d'Abd el Krim, afin d'économiser la nourriture. [illegible] tentèrent de s'emparer de la personne d'Abd el Krim. Celui-ci recevait fréquemment la visite d'étrangers, paraissant être des militaires, et un jour qu'il conversait avec trois de ces visiteurs, une bombe, lancée d'un aéroplane, tomba près d'eux.

Mais, miraculeusement, ils furent indemnes.

DES FÊTES A ORCHIES

La Ville d'Orchies organise pour le Printemps prochain, une grande cérémonie, la Fête de la Renaissance de leur Cité et du Couronnement de la Muse de la Pévèle.

Un Comité a été formé à cet effet et comprend les personnalités suivantes : Président d'honneur, M. Médard, maire ; Président, M. Bonte Henri ; Vice-Présidents, MM. Gosselin Toussaint, L'Hermité Emile, Baudin Eugène, Noé Adolphe ; Secrétaire, M. Proniez André ; Trésorier, M. Buisson Pierre ; Membres : MM. Loignon François, Dhatnaut Henri, Crombez Alfred, Delannoy Ferdinand, Dessarcq, Dieudonné, Derache J.-B., Dhellemme Léon, Hespel Kléber, Lambert Jules, Monnet Emile ; Membres de la Commission municipale des fêtes, MM. Boitte Marcel, Labrique Louis, Savelon Joseph.

De nombreuses fêtes seront données pendant le cours de cette année, au profit de la Caisse du Comité d'Organisation. Nous en donnerons ici le détail. Disons dès à présent, qu'une grande fête aux plaisirs avec concert et conférence par le Napoléon Lefebvre, Président de la Muse de Nadaud de Roubaix, aura lieu le dimanche 15 août, dans la cour de l'école, avec le concours de MM. Auguste Labbe, poète chansonnier lillois, Henri Loridan, poète chansonnier tourquennois, Victor Olivier, poète de la Pévèle, ainsi que de plusieurs artistes chanteurs, lauréats du concours Nadaud.

LE « CHANTRE DE LA PÉVÈLE » PROMU OFFICIER DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Le poète-chansonnier M. Victor Olivier, vient d'être nommé Officier de l'Instruction publique. Le « Chantre de la Pévèle » auteur de « A Travers la Campagne », va faire paraître très prochainement un volume de chansons et poésies : « Fleur des Champs », avec préface de M. Napoléon Lefebvre, président de la Muse de Nadaud, de Roubaix.

M. Olivier vient d'être couronné au concours de poésie des Rosati d'Artois à Arras.

Nous lui adressons nos plus vives félicitations.

Une dictature militaire au Portugal

LA C. G. T. DE CE PAYS A PROCLAMÉ LA GRÈVE GÉNÉRALE

A la suite de la conférence qui a eu lieu entre le commandant Cavecadas et le général Comès Costa, un gouvernement provisoire a été constitué au Portugal. Les ministères de la guerre, des colonies, de l'agriculture ont été attribués au général Comès Costa ; la marine, les finances, la justice au commandant Cavecadas ; l'intérieur, les affaires étrangères et le commerce au commandant Ochoa. Le commandant Filipneno Camara a accepté le haut commissariat d'Angola.

On annonce d'autre part, que la confédération du travail a proclamé le principe de la grève générale dans tout le pays pour résister à l'éventualité d'une dictature militaire.

LA MÉDAILLE DES DARDANELLES

La Commission sénatoriale de l'armée a adopté le projet de loi voté par la Chambre tendant à instituer une médaille commémorative en faveur des militaires et marins ayant pris part aux opérations exécutées aux Dardanelles et en Orient au cours de la guerre de 1914-1918.

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Aux offrandes que nous avons déjà publiées concernant la Contribution volontaire, s'ajoute la nouvelle liste de dons reçus par M. Hudelo, Préfet du Nord, que voici :

Société des Agriculteurs du Nord : 10.000 fr. ; Recette d'une soirée donnée à l'Alhambra au profit de la caisse d'amortissement : 7.158 fr. 90 Ecole primaire supérieure de filles de Tourcoing : 233 fr. 50 ; Ecole primaire supérieure d'Haubourdin : 308 fr. ; Inspection Assistance publique : 380 fr. ; Etablissement dépositaire des enfants assistés : 90 fr. ; Caisse de dotation des pupilles, 500 fr. ; Anonyme : 100 fr. ; Société de Gymnastique « La Basséenne » : 100 fr. ; Amicale Jean Macé, Halluin : 25 fr. ; Raphaël Ténière, à Lille : 100 fr. ; Banque Général du Nord : 100.000 francs ; Emile Pollet à Hellemmes, 25 fr. ; Collecte effectuée au Cinéma Blondel à Ostricourt : 60 fr. ; Collecte effectuée à Familia Palace : 753 fr. 50 ; Société anonyme des Etablissements Jules Cocard, à Lille : 5.000 francs.

LE VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés sur l'ajournement des interpellations sur la politique financière :

Ont voté contre : Département du Nord : Escoffier, Lebas, Couteaux, Goniaux, Lefebvre François, Coppeaux, Briffaut, Piet, Beauvillain, **socialistes.**

Delourme, Desoblin, Barra, **communistes.**

Département du Pas-de-Calais : Basly, Cadot, Maes, Evrard, Bernard, **socialistes.**

Ont voté pour : département du Nord : MM. Daniel Vincent, Lemire, Loucheur, Macarez, Delesalle, **gauche radicale.**

MM. Des Rotours, Plichon, Crespel, Grousseau, Nicolle Louis, **réactionnaires.**

Département du Pas-de-Calais : M. Victor Morel, **gauche radicale.**

MM. Couhé, Salmon, Lefebvre du Prey, Abrami, Boulanger, Berquet, de Saint-Just, **réactionnaires.**

Aucune abstention. Aucun absent par congé.

LA RÉPARTITION DES VOTES HOSTILES AU GOUVERNEMENT

La minorité de 147 députés qui a voté contre le gouvernement comprend 28 communistes et 98 socialistes, soit l'unanimité des députés de ces deux groupes ; 7 radicaux-socialistes, 11 républicains-socialistes, 3 indépendants.

Le nombre des abstentions a été de 97.

Sur 137 députés inscrits au groupe radical et radical-socialiste, 7 ont voté contre, 89 se sont abstenus (y compris le président Herriot) [illegible] contre le gouvernement, 6 se sont abstenus et 4 étaient absents par congé.

POUR L'AMENDEMENT DES ENFANTS COUPABLES

M. Pierre Laval, garde des Sceaux, vient d'adresser aux premiers présidents et procureurs généraux des Cours d'appel, une circulaire tendant à une meilleure application de la loi du 22 juillet 1912, concernant les tribunaux d'enfants. L'administration pénitentiaire a pris récemment, en ce qui concerne les établissements d'éducation correctionnelle les mesures nécessaires pour perfectionner les méthodes en usage en vue de l'amendement des enfants. Elle s'est efforcée notamment d'obtenir leur classement par l'éducation et l'enseignement professionnels.

En dehors des mesures envisagées par la circulaire et qui concernent les établissements publics, il a paru à M. le garde des Sceaux qu'il importait de mieux assurer l'action protectrice des patronages auxquels les mineurs peuvent être confiés. Dans ce but, il a fait élaborer un projet de décret qui s'inspire de vœux, maintes fois exprimés, et qui tend à organiser d'accord avec elles un contrôle efficace de ces institutions charitables.

Enfin M. Pierre Laval va soumettre au Parlement un projet de loi destiné à compléter cet ensemble de mesures.

LE REMBOURSEMENT DES BONS DE MONNAIE

A une demande de M. Paul Feuga, sénateur, M. R. Péret a répondu que la loi relative au retrait des bons de monnaie concerne les coupures en papier de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 05 et 0 fr. 25 émises par les Chambres de Commerce avec l'autorisation du Gouvernement à l'exclusion des jetons émis par divers groupements régionaux, tels que le Comité de l'Union Latine.

En conséquence, seuls, les porteurs des coupures en papier des Chambres de Commerce sont déchus de tout droit à remboursement depuis le 1er mai dernier, à l'expiration du délai de trois mois prévu par la loi du 12 janvier 1926.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Très nuageux, éclaircies ; averses et grains ; vent de Nord-Ouest, 5 à 9 m. ; température minimum 9°.

Importante réunion des Agriculteurs du Nord

UNE CONFÉRENCE SUR LA QUESTION DE L'EXPORTATION DU BLÉ

Les membres de la Société des Agriculteurs du Nord se sont réunis mercredi, à Lille, à l'Hôtel Maréchal, sous la présidence de M. G. Macarez

Après des félicitations adressées aux nouveaux décorés du Mérite agricole, M. Florimond Desprez fit une intéressante conférence sur la question de l'exportation du blé dont il se déclare résolument l'adversaire. M. F. Desprez n'est pas partisan non plus du bon d'importation préconisé par MM. René Aubergé et Pierre Hallé non plus que des droits de sortie établis sur les légumes, les beurres, les volailles et les œufs.

Après une très intéressante conférence de M. Bretignière, professeur à Grignon, sur les moyens à préconiser pour intensifier la culture du blé, on procède au renouvellement du bureau.

LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Les résultats furent les suivants : Président : M. Achille Hadou, 2.065 voix ; Vice-présidents : MM. Carlier (Avesnes), 2.071 voix ; Le Roy (Cambrai), 2.053 voix ; Belle (oual), 2.065 voix P. Wemaere (Dunkerque), 2.071 voix ; César Herman (Hazebrouck), 2.062 voix ; G. Potié (Lille), 2.053 v. Fl. Desprez (Lille), 2.054 voix ; E. Lanthiez (Valenciennes), 2.070 voix.

Section étrangère : M. Bataille, 2.048 voix.

Secrétaire général : M. Merchier, 2.072 voix ; Secrétaire-archiviste : M. Monsarrat, 2.065 v. ; Secrétaires : MM. H. Langrand, 2.072 voix et Ch. Macarez, 2.068 v. ; Trésorier : M. C. Destombes, 2.069 voix.

Quelques notes sur M. Achille Hadou : Originaire de la région d'Hazebrouck le nouveau président des Agriculteurs du Nord fit ses études de droit à Douai. A son retour à Hazebrouck il se consacra à l'agriculture et devint président de la Société d'Agriculture de cet arrondissement. Il fonda l'an dernier la Société d'Horticulture d'Hazebrouck, et fait partie de nombreuses sociétés locales.

IMMEUBLES NATIONAUX DANS LE NORD

La Commission permanente du domaine national s'est réunie à la Préfecture du Nord mercredi et a examiné le maintien ou la désaffectation de certains immeubles nationaux du département.

L'ancien magasin à poudre de **Pont à Marcq** désaffecté par l'Administration de la guerre, sera incessamment mis en adjudication.

La Commission s'est longuement préoccupée du magasin de la manufacture des Tabacs de **Lille.** Une partie de l'immeuble — un hectare — provient de la fortification proche de la porte de La Madeleine. L'autre partie, située rue des Canonniers, appartient à un particulier qui désire en reprendre jouissance.

Il s'agit donc de rechercher un autre immeuble. La caserne Kléber a des locaux disponibles mais l'autorité militaire s'y oppose. La Commission a envisagé l'établissement de ce magasin à **Béthune**, centre de la culture du tabac. La question sera reprise.

La désaffectation militaire de l'Hôpital Militaire de **Dunkerque** est décidée.

Les ouvrages militaires de Bergues sont examinés. Le maire de Bergues ne s'oppose pas au démantèlement mais demande le maintien de la caserne.

M. Willems, adjoint au maire de Lille, au nom de l'administration municipale, avait demandé que les terrains du Champ de Mars soient cédés à la ville. La Commission s'oppose à cette demande et n'y donne pas suite.

Un mineur du Nord condamné pour un autre sera-t-il mis en liberté ?

La Ligue des Droits de l'Homme communique, la note suivante :

Un mineur du Nord, Robert Rombaux, était condamné le 23 avril dernier à six mois de prison. Il toujours affirmé qu'il n'était pas coupable et que les douaniers qui l'ont dénoncé ont commis une erreur sur la personne du contrebandier.

Or, un habitant de Quarouble, qui avoue être l'auteur du délit s'est engagé à rembourser à Rombaux le montant de l'amende et il fait une pension à la femme du condamné pour l'aider à vivre tandis que son mari est en prison.

Cette réparation spontanée du tort causé à autrui part d'une bonne intention, mais il n'est pas juste, puisque le coupable est connu, qu'un innocent reste en prison.

La Ligue des Droits de l'Homme a demandé au Ministre d'ordonner d'urgence une enquête et de mettre Rombaux en liberté.

LA LOIRE A REJETÉ TROIS CADAVRES

La Loire vient de rejeter trois cadavres : Près de Negron on a retiré le cadavre de M. Genty, chapelier à Amboise qui avait disparu de son domicile depuis une quinzaine de jours : près de Saint-Michel-sur-Loire, on a repêché le cadavre d'un homme sur lequel on a trouvé des papiers au nom de Léon Ribadieu, commis des contributions indirectes ; enfin à Saint-Etienne-de-Chigny on a repêché le corps d'une jeune fille, disparue depuis le 18 mai.

LIGNE AÉRIENNE PARIS-BERLIN

L'Administration des Postes fait connaître que la ligne aérienne Paris-Berlin sera mise à la disposition du public pour le transport des correspondances-avion à partir du mardi 1er juin.

Les correspondances à transmettre par voie aérienne de France en Allemagne acquittent, en plus de l'affranchissement ordinaire, une surtaxe de 1 franc par 20 grammes ou fraction de 20 grammes.

EN DEUX LIGNES

Paris. — Arrêtés 2 malfaiteurs qui, samedi, dérobèrent 36.000 fr. à un encaisseur.

Varsovie. — Le nouveau président de la République, M. Mostcicki, prêtera serment demain.

Moscou. — Conseil général syndicat a envoyé 4 paiem. 300.000 roubles mineurs anglais.

Stockolm. — Ministère socialiste Sandler, démissionnaire suite vote défavorable Parlement.

Un avion englouti dans la mer du Nord

EST-CE CELUI DE DEMAZIN ?

M. Cordier, pilote et président du Syndicat des marins pilotes à Dunkerque, qui se trouvait en mer, pour assurer son service, a reçu un pli du commandant du vapeur « Hampshire-Coaster » ; ce dernier lui a demandé de bien vouloir le remettre d'urgence au Consul d'Angleterre à Dunkerque, ce qui a été fait dans la matinée même.

Le message provenait de l'équipage du bateau feu anglais « Warnes », qui, immobilisé à son poste et ne possédant par de T. S. F., indiquait par lettre au Consul britannique à Dunkerque, M. Macrae, qu'un avion commercial contenant deux personnes était tombé à un quart de mille de leur navire et avait coulé à pic.

Impuissant il avait assisté à ce sinistre.

M. Macrae a prévenu aussitôt par télégramme l'amirauté britannique en même temps que le Ministre du Commerce.

L'avion qui a disparu si rapidement est probablement celui du pilote Demazin dont on est sans nouvelles.

MANŒUVRE DE TROUPES DANS LA RÉGION DE MONS-EN-PÉVÈLE

Une manœuvre des troupes des garnisons de Lille, Douai et Valenciennes aura lieu le vendredi 4 juin dans la région de Mons-en-Pévèle, en présence des généraux Gouraud et Lacapelle.

Les officiers de réserve habitant la région de Lille qui désireraient y assister, sont avisés qu'ils trouveront devant le Cercle Militaire de Lille, à 11 h. 45 des automobiles qui les transporteront sur le terrain.

Point de réunion sur la manœuvre : Mons-en-Pévèle, signal du Mont, à 12 h. 45.

UN ENFANT GRIÈVEMENT BLESSÉ D'UNE RUADE DE CHEVAL A RONCOURT

Un enfant de 7 ans, Paul Monneroux, dont les parents habitent rue de l'Eglise, avait pénétré, en franchissant une clôture de fils de fer barbelés, dans une pâture appartenant à M. Leleu, cultivateur, rue du Château à Roncourt.

Le bambin, pour s'amuser, se livra à un jeu dangereux. Au moyen de pierres et d'un bâton l'imprudent garçonnet agaçait un jeune cheval, Soudain, comme l'enfant le poursuivait, l'animal revenant subitement sur ses pas, lui décocha une terrible ruade qui atteignit le pauvre petit en plein front et l'étendit ensanglanté sur le sol.

Des témoins de l'accident se précipitèrent, cependant que l'on mandait en hâte le docteur Piet. Le praticien prodigua des soins immédiats à la petite victime, mais il en jugea l'état désespéré.

UN VEAU PHÉNOMÈNE A NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL

M. Jean-Baptiste Renaud, négociant en peaux à Neuville-sous-Montreuil, a fait dernièrement l'acquisition, à Merlimont, d'un veau mâle de sept semaines que sa conformation rend digne des plus fameuses exhibitions. En effet, l'absence totale de poils sur tout le corps de cet animal, lui fait un épiderme aussi blanc et aussi fin que celui d'un homme et une peau blanche comme le lait. Depuis que M. Renaud possède ce phnomène, son établissement est envahi de curieux. Aussi éleveurs et vétérinaires qui l'ont visité restent confondus devant une telle originalité.

PRESQUE TOUS NOS BUTS [illegible] AU MAROC

On télégraphie de Fez : On peut considérer comme close à la date de mercredi, la question des Beni-Zerroual.

L'ensemble du front est maintenant accolé à la frontière des traités sauf une légère hernie au nord d'Ouezzan chez les Ghezaoua, et qui sera réduite sous peu de jours par les forces du général Monhoven.

Les renseignements reçus dans cette région, indiquent d'ailleurs que les tribus encore dissidentes sont prêtes à faire leur soumission.

Toute la famille d'Abd el Krim, ainsi que son entourage et les principaux personnages, comme Azerkane, Haddou et S. Mohamed sont parvenus dans les lignes françaises avec tout un convoi comprenant 150 personnes et 200 mulets ; ils passeront la nuit à Bourede et seront acheminés jeudi à Taza ; aucune décision n'a encore été prise concernant Abd el Krim.

LA BATAILLE DE SYRIE EST GAGNÉE DIT M. DE JOUVENEL

Interviewé à Marseille, à propos des événements de Syrie, M. Henri de Jouvenel a déclaré que la soumission de l'ouest et du nord était achevée au moment de son départ, que celle de l'est et du sud se poursuivait et que la soumission totale du Djebel ne faisait plus aucun doute.

La bataille de Syrie est gagnée mais à Damas et dans le reste de la Syrie, le problème est un problème d'organisation dont la solution sera lente et demandera beaucoup de patience.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Les Opinions de Séraphin

« La Croix » se réjouit. L'offensive qu'elle conduit contre le pays, le franc, la France, la Patrie, lui donne entière satisfaction. Elle en fait l'aveu. La Contribution volontaire ne rend fait l'aveu. La Contribution volontaire ne rend pas. Le mouvement, — si mouvement il y a — est au ralenti. Mettons en tout, pour compter largement, 100 millions, dit-elle ! Voilà la Contribution !

Ce serait, en effet, pe ude chose, si cela était vrai. Mais ce ne l'est pas. Il serait désespérant de constater que pour sauver le pays il n'est pas possible de réunir au moins les 250 millions qui, de l'aveu même de « La Croix » du 17 décembre dernier, alimentent le budget annuel des missions catholiques.

Si cela était vrai, on ne pourrait avoir que pitié et aussi mépris pour ceux qui donnent largement à l'Œuvre de la Sainte Enfance, à l'Œuvre des Ecoles d'Orient, à l'Œuvre apostolique, à l'Œuvre de Saint-Pierre apôtre, au denier du Culte et autres entreprises que Rome surveille, discipline, conduit, et qui se refusent à secourir la Patrie en danger.

On s'expliquerait mal la joie de la « Croix », si on n'apercevait la malice méchante qu'elle met au service de sa haine de la laïcité et de la démocratie.

Alors que Monseigneur le Cardinal Dubois, archevêque de Paris, lance dans la « Semaine Religieuse » un appel « Sauvons le Franc ! », « La victoire de nos armées nous a libérés du péril étranger : il faut que notre unanime générosité nous sauve du péril financier », dit-il. Alors que ce prélat, confondant le pays, la France, la Patrie, à préserver d'un péril au moins égal à celui encouru en 1914, voit large, clair, grand, voit en Français, enfin, dans la « Croix » du 25 mai, un pauvre malheureux aveuglé de passion, s'emparant d'un article paru dans « La Tribune Républicaine » de... Haute-Garonne, écrit : « Et vous voilà bien tentés, catholiques, n'est-ce pas, de verser généreusement dans la caisse... »

« Il est une chose plus odieuse que de violer les lois, disait Royer-Collard, dans un discours célèbre, c'est de donner à cette violation de beaux noms pour la légitimer. »

Nous disons qu'il est chose plus odieuse que de désertier son devoir, c'est de chercher une excuse à la désertion, plus odieuse encore : l'encourager !

En 1914, on n'a mis aucune condition à l'accomplissement du devoir militaire. On est parti. La Patrie était menacée. Il y eut « unanime générosité » dans le sacrifice. Et cependant l'si on avait discuté avec ses sentiments ! On n'a pas discuté. Il est des instants où toute discussion est monstrueuse. On a donné sans compter, d'un cœur à la fois impassible et joyeux. On a abandonné la famille. On a été blessé. On est mort... pour la France...

A la lecture d'un filet de journal, qui chagrine son âme tourmentée et haineuse, Alceste s'demande s'il va donner quarante sous pour sauver le Franc, la Patrie !

Il ne les donnera pas, car sauver le Franc et la Patrie, c'est sauver la République. Alors !...

E. B.

LA QUESTION DU CHARBON

Au cours de la matinée d'hier, des agents de la sûreté, chargés de surveiller une équipe de livreurs de charbon, se rendirent compte que les nommés Logée Emile, 28 ans, quai de Boulogne et Biasmo Gustave, 26 ans, rue des Anges, cour des Thérin, 3, avaient une manière à eux de se faire des revenus. Ils prélevaient sur chacun des sacs livrés aux clients une petite provision et, de même que les petits ruisseaux font les grandes rivières, les petits morceaux de charbon constituaient des sacs pleins.

Les deux livreurs en avaient ainsi rempli trois. Et ils les vendaient.

Arrêtés par les [illegible] ils furent mis à la disposition de M. le procureur de la République.

LA BOISSON TAPAGEUSE

M. V... Pierre, 51 ans, ébarbeur, demeurant à Roubaix, 204, rue des Longues-Haies, est un fervent disciple de Bacchus. Il aime à boire. Mais quand il a bu, il manifeste d'une façon trop bruyante et, hier, rencontré par un agent de police, alors qu'il gesticulait et criait, Grande-Rue, celui-ci le conduisit au poste afin de le ramener au calme.

Procès-verbal a été dressé pour ivresse publique et manifeste.

UNE FEMME RENVERSÉE PAR UNE AUTO

Mardi, vers 17 heures, Mme Dezère Jeanne, 54 ans, cabaretière, demeurant à Roubaix, rue de Tourcoing, 133, a été renversée dans la dite rue par l'auto 4312 D 7, pilotée par le chauffeur Gourrion Emile, 49 ans, demeurant à Tourcoing, rue Auber, 158.

L'accident s'est borné à des blessures peu graves, qui n'entraîneront, croyons-nous aucune suite fâcheuse.

Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

LA PLAQUE EST OBLIGATOIRE

M. B... N. 41 ans, garagiste, demeurant à Lille, rue Léon Gambetta, n'avait pa sjugé utile de se munir d'une plaque d'identité, malheureusement pour lui, survint un agent qui, constatant l'infraction, lui dressa contravention.

FUNÉRAILLES CIVILES

On nous annonce la mort, à l'âge de deux ans, de Marcel-Jules Dutholt. Les funérailles auront lieu le jeudi 3 juin 1926, à 3 h.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, 155, cour Poulet, 11, à 2 h. 45, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

Les vols en gare de Roubaix

Nous avons relaté brièvement, dans notre numéro de mardi, l'arrestation d'un voleur à la gare de Roubaix. Déjà, nous avions indiqué à plusieurs reprises les vols constatés à cette gare et que la Compagnie du Nord faisait exercer une surveillance discrète par des agents de police privée.

Cette surveillance n'avait, jusqu'ici, donné aucun résultat. Or, dans le courant de la nuit du 29 au 30 mai et vers une heure du matin, deux agents préposés à la surveillance, qui épiaient et qui pouvait paraître suspect, aperçurent deux individus franchissant la clôture bordant la rue de Nantes, se dirigeant vers des wagons.

Les deux agents les laissèrent s'engager dans l'opération. Les deux individus, après avoir libéré la porte d'un wagon de marchandises y pénétrèrent.

Ce fut le moment choisi par les surveillants pour intervenir. Ils reçurent, à la sortie du wagon, portant plusieurs pièces de tissus, un nommé Léon Defflandre. Celui-ci ne se laissa pas prendre sans résistance ; on le réduisit à l'impuissance après un bref combat.

Au bruit de la lutte, le deuxième larron se sauva. Les surveillants firent feu dans sa direction sans l'atteindre.

Léon Defflandre, assez malmené au cours de la résistance qu'il opposa, fut conduit à Lille, remis à la brigade mobile qui conduit cette affaire et qui l'interrogea.

Il dénonça plusieurs de ses complices, dont un receleur, Théophile Gernart-Bos, d'origine belge et demeurant à Roubaix, 25, rue du Fort.

Au cours d'une perquisition opérée par la brigade mobile, on a découvert chez Gernart-Bos de nombreuses pièces de tissus volées. Il a été mis en état d'arrestation.

Dans la journée d'hier, Defflandre, interrogé, a avoué de nombreux vols commis depuis deux mois, et dénonça des complices, qui avaient recélé les marchandises volées.

Une perquisition, faite chez l'un des recéleurs, le sieur Ladrisous, chauffeur d'auto à Wattrelos, rue de l'Usine, ne donna aucun résultat. On put néanmoins savoir que Ladrisous se rendait fréquemment en Belgique où, croit-on, il écoulait les étoffes volées.

Chez un autre recéleur, le sieur Théophile Geirnaert, 28, rue du Fort, on retrouva de nombreuses pièces de tissus.

Une autre perquisition, opérée chez le nommé Delrue, 112, rue de France, à Roubaix, fut négative. Defflandre accuse ce dernier complice d'être un rat de gare et d'avoir volé deux vélos il y a deux ans.

Ladrisous, la femme Geirnart et Delrue ont été laissés en liberté provisoire.

LES CONTRAVENTIONS

M. C. P., négociant, demeurant à Roubaix, rue du Collège, était rentré chez lui le 2 juin vers 1 heure 30 du matin. Il abandonna son automobile non éclairée en stationnement devant son habitation. Une contravention lui fut infligée pour cette dangereuse négligence.

— Des contraventions ont été rédigées hier contre MM. D. E., 25 ans, minotier, rue de Lannoy, à Annappes ; J. L., 28 ans, industriel, boulevard Gambetta, à Tourcoing ; V. J., 61 ans, fabricant, rue du Grand-Chemin, à Roubaix, pour excès de vitesse.

LES AMIS DU FILM FRANÇAIS

La réunion générale est fixée au jeudi 3 juin au Café du Commerce 20, Grand'Place, à 19 h.3/4 ; ordre du jour : « Le Documentaire » (3e vœu de Vannes), etc..., etc... — Le Comité.

Les adhérents qui désireraient assister à la réunion de l' « Association du Nord des Sociétés d'A.F.F. » sont avisés qu'elle aura lieu à notre siège, 20, Grand'Place, le dimanche 6 juin, à [illegible]

Le programme général de cette réunion sera donné à l'assemblée du 3.

RETRAITES OUVRIÈRES

Les assurés nés en mai doivent échanger leur carte annuelle avant le 15 juin, à la Mairie (Bureau des retraites ouvrières).

Les retardataires nés dans les mois précédents sont également tenus à remplir cette formalité le plus tôt possible.

Faute de s'y conformer chaque année, les intéressés risquent de subir une diminution sensible de la rente provenant de leurs versements et de la majoration accordée par l'Etat : de perdre en outre, tout ou partie de l'allocation ou de la bonification venant s'ajouter à leur pension (avantages qu'une loi récente a doublés), et, en cas de décès, de priver les veuves et orphelins d'une allocation variant de 150 à 300 francs.

VENTE A LA CRIÉE DU MINCK

JOURNÉE DU 2 JUIN

Raies, 90 k., 3 fr. le k. ; Colins, 1050 k., 2.50 à 4 fr. le k. ; Roussettes, 120 k., 2.50 le k. ; Maquereaux, 750 k., 3 fr. le k.

AVIS ET CONVOCATIONS

ORPHEON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS. — Ce soir, à 7 h. 30, répétition générale par M. Hochin.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE. — Ce soir, à 7 heures précises, à l'école, répétition générale des nouveaux morceaux.

FANFARE LA PAIX. — Ce soir, à 7 h. 30, répétition générale. Programme des concerts d'été.

GRANDE HARMONIE. — Vendredi 4 juin, à 20 heures précises, répétition générale. Programme du concert du 6 juin à Barbieux, instructions pour l'aubade et le banquet.

Vente à Crédit

de tout aux prix du comptant

SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Conditions faciles — Discrétion

LE PROGRÈS, 209, rue J.-Jaurès, Croix-Blanche

Tramways F (Croix) et G. K. (Roubaix) 938

FEUILLETON DU 3 JUIN 1926. — N° 33

Le jeune duc de Stabia croisa sur le pas de la loge M. d'Herquancy qui rentrait. De muets saluts furent échangés. Il retourna près de sa sœur.

Le reste de la représentation se passa suivant le protocole. Un léger incident se produisit, peu remarqué d'ailleurs. Au dernier acte de « Sameon et Dalila », lorsque le héros juif, près de faire tomber les colonnes du temple, éloigne sous un prétexte le jeune enfant qui lui sert de guide, la comtesse d'Herquancy se trouva mal.

Les quelques personnes qui s'en aperçurent accusèrent la chaleur de la salle. Aucune n'imagina une sensibilité assez vive pour s'émouvoir à ce point, parce que, dans un opéra si connu, l'homme qui va tout broyer et s'écraser lui-même en une furieuse vengeance, a ce mouvement de pitié pour un petit être, et parce que le garçonnet d'un figurant sort de scène avant que se disloquent les corniches de carton et les chassis de toile peinte.

Toutefois, comme le rideau baissait, la princesse de Trani est cette grâce aimable d'aller s'informer par elle-même de ce qui arrivait à la comtesse.

Le nouvel ambassadeur venait d'étendre sa femme sur le divan, dans le salon de la loge. La syncope ne dura pas. Solange revint vite à elle-même. Elle y revint même trop tôt, car ses yeux en s'ouvrant surprirent le regard que son mari échangeait avec Claudia et celui que tous deux reportèrent ensuite sur elle.

Elle se redressa, galvanisée. Un frisson courut dans sa chair, comme devant un péril mortel.

Puis elle crut avoir rêvé, sous la caresse de la voix chaude et du regard fascinant de l'Italienne.

— « Ce n'est pas le moment de défaillir, comtesse, » disait gaiement Claudia. « A moins que ce ne soit l'émotion de la bonne nouvelle. Votre mari vous a dit, n'est-ce pas ?... Vous voilà madame l'ambassadrice. Quelle sensation vous allez produire à Rome ! Vous nous donnerez des fêtes, n'est-ce pas. Vous ressusciterez ce vieux palais Farnèse.... »

« Quel motif aurait-elle de me haïr ? » pensait Solange. « Je ne lui disputerai pas mon mari. Leurs intrigues de politique ou d'amour, que m'importe !... Alors, si elle sait... Peut-être... — une femme !... — peut-être est-ce par elle que je retrouverai mon enfant ! »

VII

LE PETIT ETIENNE

Dans la bizarre maison, plantée tout de guingois sur le boulevard Saint-Germain, dont M. de Mirevert resterait possesseur en dépit de la ville de Paris, de son intérêt, du bon sens et de l'esthétique, il existait une quantité de petits appartements, dignes, par leurs dispositions extravagantes, de l'extérieur de l'immeuble.

Le propriétaire s'était réservé, outre celui qu'il occupait, plusieurs locaux à détermination vague, ateliers, greniers, mansardes, où il entassait le trop plein de sa collection.

Quand, par hasard, il voulait montrer une pièce rare, — ce qui ne lui arrivait pas souvent, car il était jaloux des regards profanes posés sur ses trésors, — il conduisait le visiteur ébahi hors de son logement ; déjà fait pour étonner, vers des endroits plus déconcertants. On longeait des corridors, on montait trois marches, on en descendait quatre, pour remonter encore. On s'effaçait afin que le colectionneur pût atteindre une serrure introuvable. Une salle poussiéreuse était ouverte. Des formes indistinctes se hérissaient dans le faux jour tombant des carreaux encrassés. On se croyait dans le dernier des bric-à-brac. Mais, tout à coup, l'œil s'accoutumant saisissait un détail. M. de Mirevert soulevait une toile grise. Et l'on se trouvait en face de quelque merveille inappréciable, comme, par exemple, le seul rétable de bois qu'on ait découvert antérieur au XIVe siècle.

De temps à autre, M. de Mirevert disait à sa concierge :

— « Madame Grouille, il me faudrait une chambre de plus.

— Et où voulez-vous que je la prenne ? » faisait la portière. « Votre maison est pleine comme un œuf.

— Ça n'est pas possible », ripostait Mirevert. « Tout le monde déclare que ma baraque est une vieillerie sans nom, qu'aucun logement n'y est réellement